

BULLETIN D'INSCRIPTION

MERCI D'ECRIRE
EN MAJUSCULES

Nom _____ Prénom _____

Date naissance ____ / ____ / ____ Sexe M F

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____ @ _____ Tèl : _____

Non licencié(e) FFCT Joindre un certificat médical datant de moins d'un an avec mention "pratique du cyclisme en compétition"

FFC FSGT UFOLEP FFTRI Joindre une photocopie de licence

N° Licence _____ Club _____

Circuit : 150 km (22€) 125 km (22€) 80 km (18€) 40 km (18€)

Les vélos couchés ne sont pas admis sur les circuits 150 et 125 km.

Les jeunes de 13 à 18 ans ne sont autorisés que sur les circuits 80km et 40km. Les non-licenciés devront fournir une autorisation parentale. Licenciés Junior FFC autorisés sur le 125 km sur présentation de la licence.

NOMBRE DE REPAS à prévoir pour vos accompagnateurs : Repas supplémentaire (10€)

inscription (repas inclus)	assurance (voir en bas)	repas accompagnateur	don AFA (facultatif)	TOTAL
€	+	€	+	€

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement et valide les informations indiquées ci-dessus.

Date et signature :

Bulletin à envoyer avant le 02 septembre 2018

Passé ce délai il vous sera demandé une majoration de 3,00€
Envoyez nous votre chèque à l'ordre de l'ACC JC ROBIN, votre bulletin d'inscription et copie de licence/certificat médical à :

A.C.C Inscription - BP24 44780 - MISSILLAC

RECOMMANDATION

ASSURANCE DES PARTICIPANTS OCCASIONNELS DE LA FFC

Les participants inscrits à la Jean-Cyril ROBIN bénéficient tous d'une couverture en responsabilité civile par le contrat souscrit auprès de la FFC.

Les participants occasionnels à savoir : licencié FFC (non compétition), licenciés FFCT, Non licenciés et autres ne bénéficient pas de couverture Individuelle Accident comme les licenciés compétition des différentes fédérations.

Nous proposons à cette catégorie de participants de souscrire à cette garantie.

OUI je souscris à la couverture de base "Individuelle Accidents" * (2€)

NON je ne souscris pas à la couverture de base "Individuelle Accidents" *

Fait à le Signature :

* les garanties proposées par cette assurance Individuelle Accident seront disponibles le jour de l'épreuve ou sur demande auprès de l'organisateur.



Règlement intérieur JCROBIN (Version 2018)

1. Epreuve cyclosportive : les circuits 125 et 150 km sont ouverts à tous les concurrents hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans licenciés ou non licenciés. Participation licenciés : Les licenciés FFC (avec la mention CM :oui précisée sur la licence), FSGT, UFOLEP, FFTRI devront obligatoirement joindre une **copie de leur licence**

Les non licenciés et les licenciés FFCT doivent joindre un **certificat médical de moins d'un an** autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

2. Les participants aux différentes épreuves sont tenus de respecter le code de la route. La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est fermée. Une épreuve cyclosportive n'est pas prioritaire.

3. Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves. Le port du dossard est obligatoire sur les deux épreuves cyclosportives.

4. Les participants bénéficient tous d'une couverture en responsabilité civile par le contrat souscrit auprès de la FFC. Les participants occasionnels à savoir : licenciés FFC (non compétition), licencié FFCT, non licenciés et autres ne bénéficient pas de couverture Individuelle Accident comme les licenciés compétition des autres fédérations. Une protection " Individuelle accident. " est proposée au tarif de 2€ pour le jour de l'épreuve.

5. Seuls les véhicules de l'organisation (sécurité, secours, assistance) sont autorisés à suivre le déroulement de l'épreuve.

6. Les vélos couchés ne seront pas admis sur les deux circuits cyclosportifs. L'utilisation de guidons type " triathlète " ou prolongateurs est interdite. Les épreuves cyclosportives sont ouvertes aux tandems, cependant leurs participants ne pourront prétendre à un classement pour le trophée de l'Ouest.

7. Les participants aux circuits cyclosportifs ayant une moyenne inférieure à 25 km/h seront hors responsabilité de l'organisation.

8. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

9. Remboursement des frais d'inscription : En cas de non participation à l'épreuve pour un concurrent et ce pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

10. Par son inscription chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou à reproduire son image en vue de toute exploitation promotionnelle de l'épreuve par quelque moyen que ce soit.

11. Le fait de participer aux différentes épreuves de la Jean Cyril ROBIN implique l'acceptation du présent règlement.

